

Accompagnement VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Processus de validation et d'accompagnement VAE 2022

Responsable VAE : Docteur Cyril Alexandre PACHON

Tél. : 01 88 88 32 90 / Mail : vae@ecole-hexagone.com

Version 1.2

Création : 02/06/2021

Mise à jour : 07/12/2021

30/08/2022

Diffusion : publique

Sommaire

<i>Accompagnement VAE</i>	1
<i>Les 5 étapes de la VAE</i>	3
<i>Informations, Conseil :</i>	3
<i>Le livret 1 : Être recevable</i>	4
<i>Accompagnement : Écriture du livret 2 et entretien avec le Jury</i>	4
Comment répondre aux questions des organismes valideurs ? Quelles sont les thématiques à réfléchir ?	5
<i>Contenu de la prestation d'accompagnement</i>	5
<i>Charte Qualité pour l'accompagnement des candidats à une certification professionnelle par la VAE</i>	6
Notre engagement :	6
Une information claire sur les procédures et sur les acteurs de l'accompagnement :	6
Des conditions d'accueil adaptées	6
Des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et contraintes	6
Des ressources documentaires nécessaires à la valorisation	7
Des garantis de la qualité des prestations d'accompagnement	7
À l'écoute de vos remarques	8

Les 5 étapes de la VAE

La VAE de l'École Hexagone peut se faire en 5 étapes distinctes :

1. Information / Conseils
2. Demande de recevabilité
3. Accompagnement
4. Validation du Jury
5. Suivi en cas de validation partielle

Informations, Conseil :

Les informations sur la certification visée sont disponibles :

- Sur le site internet,
- Par mail,
- Par téléphone.

Dépenses non imputables	Information, conseil VAE - demande de recevabilité	
Dépenses imputables	Accompagnement (facultatif)+ validation par le jury	Suivi post VAE (facultatif)
	<ul style="list-style-type: none"> - Coût du prestataire accompagnateur - Frais d'inscription à la validation, d'organisation du jury - Frais d'hébergement et de transport - Rémunération du salarié dans la limite de 24 heures sur toute la démarche VAE 	<p>En cas de validation partielle, un parcours de formation complémentaire sera éventuellement défini pour permettre au candidat d'acquérir les compétences manquantes. Sont imputables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts pédagogiques - Les rémunérations - Les frais de transport et d'hébergement
Pièces justificatives	<ul style="list-style-type: none"> - Convention tripartite - Programme détaillant chaque prestation - Attestation de présence du salarié et du prestataire mentionnant le nombre d'heures réalisées - Le cas échéant, convocation du candidat à l'entretien devant le jury 	<p>Convention de formation ou facture équivalente Attestation de présence Programme de formation Facture</p>
Financement possible	<p>Plan de formation de l'entreprise CPF Période de professionnalisation- 24 mois Mobilisation de fonds public par les OPCA</p>	

Le livret 1 : Être recevable

Le livret 1 est la première étape de la VAE. Il consiste à formuler une demande auprès des services de l'académie de son domicile ou directement auprès de l'organisme qui délivre la certification visée. L'étape du livret 1 rend votre demande de VAE officielle et permet, au travers de ce dossier, de vérifier le respect des conditions d'éligibilité définies par la loi.

Un candidat ne peut faire qu'une seule demande par année civile. Le livret 1 comporte essentiellement des pièces justificatives qui permettront de juger la recevabilité de votre demande de VAE. Il est composé des 4 rubriques suivantes :

- Informations générales : état civil, situation professionnelle, niveau de formation ;
- Informations relatives à l'expérience ;
- Les pièces justificatives à joindre obligatoirement (cf. tableau ci-dessous) ;
- Une attestation sur l'honneur qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification visée, pour l'année civile en cours.

Accompagnement : Écriture du livret 2 et entretien avec le Jury

L'accompagnement commence à partir de la décision de recevabilité et se termine avec le dépôt du dossier complet de VAE (livret 2). **Il s'agit d'une aide méthodologique pour préparer son dossier, préparer l'entretien avec le jury.**

Cet accompagnement, bien que facultatif, est vivement conseillé. La rédaction du livret 2 est en effet beaucoup plus complexe que celle du livret 1, qui vise uniquement l'obtention de l'autorisation d'engager un parcours VAE en vue d'acquérir la validation totale ou partielle de la certification au titre visé. Document spécifique à chaque certification, le livret 2 exige en effet du candidat qu'il formule par écrit et de façon détaillée les compétences développées à travers l'expérience professionnelle, syndicale ou bénévole, les replace dans leur contexte, qu'il démontre leur maîtrise et les fasse correspondre avec les compétences décrites dans le référentiel de la certification.

L'accompagnement s'organise sous forme de séances d'information collectives et d'entretiens individuels, à distance (mail, téléphone, réunion Teams) pour une durée totale de 144h. Cet accompagnement peut être aménagé en fonction des disponibilités du candidat mais aussi de ses demandes personnelles.

Dans les faits, il y a deux dossiers distincts : le dossier narratif, explicitant les études de cas issus du vécu et le dossier de preuves que le candidat crée, rassemblant les documents témoins comme les outils d'analyse de l'activité.

Comment répondre aux questions des organismes valideurs ? Quelles sont les thématiques à réfléchir ?

Le principe est le suivant : relier chaque attendu du diplôme à vos acquis d'expérience et de connaissance, en profitant des thématiques à étudier et recensées dans le livret de validation.

En pratique, l'explicitation analytique écrite de vos activités pour rendre visible vos connaissances, compétences et pratiques professionnelles ne va pas de soi, l'ajuster à un référentiel diplôme non plus. C'est un travail d'élucidation qui impose de réfléchir chaque attente du dossier, de revenir de nombreuses fois sur ses écrits notamment au moyen d'un questionnement approprié des écrits. C'est l'une des raisons d'être de l'accompagnement de qualité.

Les principales phases de travail :

- Comment se préparer ?
- Par quoi commencer ?
- Quelles méthodes suivre ?
- Ce qu'il ne faut pas faire.

Il est indispensable de ne pas se précipiter dans la rédaction de votre livret sans une réflexion préalable afin de comprendre les exigences de la VAE et du diplôme visé.

Contenu de la prestation d'accompagnement

Cet accompagnement est réalisé en fonction des besoins du candidat, avec au minimum un module composé d'une aide méthodologique, en visioconférence et individuellement :

- À la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée ;
- À la formalisation de son dossier de validation ;
- À la préparation de l'entretien final avec le Jury ;
- À la préparation, le cas échéant, des évaluations complémentaires en cas de validation partielle.

L'accompagnateur VAE qui vous suivra tout au long de la prestation est un formateur qualifié à la démarche VAE. Il ne fera pas parti du Jury de Validation lors de la Soutenance.

Charte Qualité pour l'accompagnement des candidats à une certification professionnelle par la VAE

Notre engagement :

- Vous fournir une information claire sur les procédures et les acteurs de l'accompagnement
- Vous offrir des conditions d'accueil adaptées
- Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes
- Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience
- Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement
- Être à l'écoute de vos remarques

Une information claire sur les procédures et sur les acteurs de l'accompagnement :

- Nous vous apportons toutes les informations utiles sur le rôle et les modalités de l'accompagnement dans le dispositif de VAE,
- Nous vous précisons les noms des personnes à contacter,
- Nous vous fournissons des informations précises sur les financements et les dispositifs de prise en charge.

Des conditions d'accueil adaptées

- Nous vous précisons le nom de votre interlocuteur qui sera votre référent tout au long de l'accompagnement,
- Nous facilitons vos démarches en proposant une convention ou un contrat d'accompagnement précisant clairement les conditions à remplir, les documents à fournir, les modalités de financement,
- Nous vous recevons en toute confidentialité et neutralité.
- Nous prenons en compte votre handicap, quel qu'il soit, si vous souhaitez nous en faire part pendant la préparation de la VAE.

Des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et contraintes

Nous nous engageons :

- à répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours,
- à vous fournir une proposition de durée d'accompagnement en fonction de vos besoins, précisant notamment les délais, le coût et les différentes étapes de l'accompagnement,

- à établir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Des ressources documentaires nécessaires à la valorisation

Nous vous fournissons les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée,
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) et de proximité,
- Des aides documentaires pour vous faciliter la préparation du Livret 2.

Des garanties de la qualité des prestations d'accompagnement

Votre accompagnateur :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs,
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Le candidat est seul responsable de ses décisions et productions.

Votre accompagnement comporte 6 étapes :

1. **Une réflexion approfondie** permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
2. **Un retour sur votre parcours** : il vous est demandé de dresser un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou du titre visé.
3. **Un entretien d'analyse descriptive de vos activités** : les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
4. **Une assistance à la description écrite de vos activités** : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. À ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation*. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, fax etc.).
5. **Une préparation de votre entretien avec le jury** : l'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre

expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au de développement de certains points de votre expérience.

Et/ou, le cas échéant,

6. **Une préparation en cas de validation partielle** : l'accompagnateur vous présente les conditions des évaluations complémentaires pour valider la totalité de la certification. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.

À l'écoute de vos remarques

Nous vous informerons sur les moyens de formuler vos remarques et vos réclamations et nous vous répondrons de façon systématique.

Vous recevrez régulièrement des enquêtes pour connaître vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de la prestation délivrée. Bien évidemment nous tiendrons compte de vos remarques, que ce soit pendant votre accompagnement comme pour les accompagnements futurs pour progresser en qualité.